REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice – Solidarité

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

UNITE DE COORDINATION DES PROJETS

PROGRAMME REGIONAL DE SECURITE SANITAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE (PReSeS-AOC)

Financement IDA : CREDIT N° 7452-GN et Don N°TFOC 3354-GN

Appel d'Offres National pour fournitures du secteur de la Santé (Processus à Une Enveloppe)

Appel d'Offres No : 06/PReSeS-AOC/EQ/UCP/MSHP/2026
Projet *:* Programme Régional de Sécurité Sanitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre (PReSeS-AOC)
Acheteur : *Ministère de la Santé et l'Hygiène Publique*
Pays : *République de Guinée*

Intitulé du Marché *: Acquisition des équipements de protection, de systèmes de sécurité, de logiciels et systèmes d'internet pour l'entrepôt de la Pharmacie Centrale de Guinée (PCG) à Manéah en quatre (4) lots.*

Prêt/Crédit/don No *:* **CREDIT N° 7452-GN et Don N°TFOC 3354-GN**

Emis le *:* 9 novembre 2026

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale et du GFF pour financer le *Programme Régional de Sécurité Sanitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre (PReSeS-AOC),* et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition des équipements de protection , de systèmes de sécurité, de logiciels et systèmes d'internet pour l'entrepôt de la Pharmacie Centrale de Guinée (PCG) à Manéah, Préfecture de Coyah en quatre (4) lots :

- **Lot 1** : Fourniture et installation de systèmes de sécurité électronique et de réseau informatique pour l'entrepôt de la Pharmacie Centrale de Guinée (PCG) à Manéah, Coyah ;
- **Lot 2** : Fourniture et installation des équipements du système d'internet pour l'entrepôt de la Pharmacie Centrale de Guinée (PCG) à Manéah, Coyah ;
- **Lot 3** : Fourniture et installation de systèmes de logiciel dans l'entrepôt de la Pharmacie Centrale de Guinée (PCG) à Manéah, Coyah ;
- **Lot 4** : Fourniture et installation des équipements de protection individuels (EPI) et sécurité pour l'entrepôt de la Pharmacie Centrale de Guinée (PCG) à Manéah, Coyah .

2. L'Unité de Coordination des Projet du Ministère de la Santé sur Financement de la Banque Mondiale sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des équipements, des systèmes de sécurité, des logiciels et systèmes d'internet.

3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence Nationale (AON) tel que défini dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale, Edition Septembre 2025 (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.

Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de : **l'Unité de Gestion des Projets du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Quartier Coronthie, Commune de Kaloum, Conakry,** drgrovogui@gmail.com, barrysouadou@yahoo.fr **Tél. +224 626 963 888 - +224 626 963 890**, site www.ugp-passp-ms.org.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de 9 heures à 15 heures GMT du lundi au jeudi et de 9 heures à 13 heures les vendredis.

4. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de Trois Cent Mille Francs Guinéens **(300.000 GNF)** ou équivalent en monnaie librement convertible. Le document d'Appel d'Offres sera retiré par le soumissionnaire lui-même ou son représentant au siège de l'Unité de Gestion des Projets.

Conformément à l'Arrêté Conjoint des Ministres des Finances et Budget N° 2304/MEF/MB/SGG portant modalité de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente des dossiers d'appel d'Offres :

- ✓ 30% du prix d'achat du DAO à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Compte n°2011000407 à Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) ;
- ✓ *50%* du prix d'achat du DAO est versé au compte du Receveur Central du Trésor à la BCRG n° 4111071 ;
- ✓ *20%* du prix d'achat du DAO est versé au compte de l'Autorité Contractante.

La validité des offres ne doit pas être inférieur à cent vingt (120) jours.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse suivante au **Bureau de la Division Passation des Marchés du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Quartier Almamya, Commune de Kaloum, République de Guinée sis à l'Immeuble situé derrière l'Agence Principale de la BCRG** au plus tard le **10 décembre 2026 à 10 heures 00 minute**.

- **La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.**
- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous.

6. Les offres doivent être accompagnées de garanties de soumission émises par une Banque ou une institution financière pour un montant correspondant à :

- **Lot 1** : Trente Deux Millions Francs Guinéens (32 000 000 GNF) :
- **Lot 2** : Trois Millions Francs Guinéens (3 000 000 GNF) ;
- **Lot 3** : Dix Huit Millions Trois Cent Mille (18 300 000 GNF) ;
- **Lot 4** : Six Millins Francs Guinéens (6 000 000 GNF)

La validité de la garantie de l'offre est de **cent cinquante (150) jours.**

7. Les critères de qualifications sont entre autres :

- Une justification d'une ligne de crédit ;
- Les états financiers des trois (3) dernières années par un cabinet d'audit ;
- Un chiffre d'affaires annuel moyen certifié sur les trois dernières années équivalent ou supérieur au montant du marché ;
- Deux (2) marchés similaires certifiés par les PV de réception et les attestations de bonne exécution au cours des ***cinq (5) dernières années***. A cet effet joindre à son offre la liste des marchés exécutés et copie de toute preuve montrant qu'il a exécuté lesdits marchés ;
- L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire : une procuration (pouvoir) ou un acte notarié ;
- Attestation de non exclusion de la commande publique en cours de validé délivrée par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

8. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : **Bureau de la Division Passation des Marchés du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, à l'attention de Monsieur Fanta Mady TRAORE, Personne Responsable de la Passation des Marchés,**
Quartier Almamya, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée sis à l'Immeuble situé derrière l'Agence Principale de la BCRG.

Dr Moustapha GROVOGUI
Coordonnateur National